

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.



SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de présenter la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Veuillez fournir une facture

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des soins	Coefficient	Coefficient des soins
GAUCHE					
HAUT					
BAS					

O.D.F. Prothèses dentaires		Détermination du coefficient masticatoire			Coefficient des travaux	
		H	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553		
GAUCHE		D				
HAUT						
BAS						

(Création, Remont, adjonction)
Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

VOLET ADHERENT		NOM :	Mle
DECLARATION N°		W18-401500	
Date de Dépôt	Montant engagé	Nbre de pièces Jointes	

Durée de validité de cette feuille est de (3) trois mois
Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle



W18-401500

DATE DE DEPOT

...../...../201...

A REMPLIR PAR L'ADHERENT		Mle	
Nom & Prénom			
Fonction : <u>50040</u> Phones			
Mail			
MEDECIN		Prénom du patient <u>M. ABOUABIDA X. hardouj</u>	
<input type="checkbox"/> Adhérent <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/>		Age <u>86 ans</u> Date <u>02-01-20</u>	
Nature de la maladie		Date 1ère visite	
S'agit-il d'un accident : Causes et circonstances			
Nature des actes	Nbre de Coefficient	Montant détaillé des honoraires	
<u>C2</u>		<u>G</u>	
<u>C2</u>		<u>G</u>	
PHARMACIE		Date	
Montant de la facture			
ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES			
Désignation des Coefficients	Montant détaillé des Honoraires		
<u>B40</u>	<u>28,60</u>		
<u>B40</u>	<u>28,60</u>		
AUXILIAIRES MEDICAUX			
Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
AM	PC		IM

*Docteur Hassan JAMMI
CARDO 101 Dr Hassan JAMMI
20, Rue Al Massira Al Jadida, Casablanca
Tél: 0522 39 01 01 Fax: 0522 36 79 35
Dr. Al Massira Al Jadida 091080218*

*Docteur Hassan JAMMI
CARDO 101 Dr Hassan JAMMI
20, Rue Al Massira Al Jadida, Casablanca
Tél: 0522 39 01 01 Fax: 0522 36 79 35
Dr. Al Massira Al Jadida 091080218*

*Dr. Hassan JAMMI
CARDO 101 Dr Hassan JAMMI
20, Rue Al Massira Al Jadida, Casablanca
Tél: 0522 39 01 01 Fax: 0522 36 79 35
Dr. Al Massira Al Jadida 091080218*

*Dr. Hassan JAMMI
CARDO 101 Dr Hassan JAMMI
20, Rue Al Massira Al Jadida, Casablanca
Tél: 0522 39 01 01 Fax: 0522 36 79 35
Dr. Al Massira Al Jadida 091080218*

40
hu

Dr. Hassan JAMMI

CARDIOLOGUE

Casablanca, le 04-01-2020

Mme ABOU OBIDA Khaddouj

TP

INR

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENBRAHIM
Imm. B28 N°1 Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tél: 0522 89 69 87 - 0522 93 32 21
Fax: 0522 89 69 88

Docteur Hassan JAMMI
CARDIOLOGUE
20, Rue Oumaima Sayah
Bd. Al Massira - Casablanca
Tél: 0522 39 31 01 - Fax: 0522 36 79 35
INR: 091080218

W
hu

Dr. Hassan JAMMI

CARDIOLOGUE

Casablanca, le 03.02.2020

Mme ABOUOUIDA Kaddouj

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENBRAHIM
1. Rue B28 N°1 Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tel. 0522 39 69 87 - 0522 93 32 21



TP



INR

Docteur Hassan JAMMI
20 Rue Oumaima Sayah
Bd. Al Hassani - Casablanca
Tel. 0522 39 31 01 - 0522 36 79 55
091080218

LABORATOIRE HAY HASSANI

D'analyses Médicales et Biologiques

Immeuble B28, RDC N° 1, Bd. Ibn Sina - Hay Hassani - Casablanca

Note d'honoraire

Honoraire N°: 2020-000870

Date 02/01/2020

Patient Mme ABOU OBIDA Khaddouj

Date Prélèvement : 02/01/2020

Analyses	Valeur en B	Montant
Surveillance biologique des traitements sous AVK	40	53,60
Total B	40	53,60
APB	1,5	25,00
Majoration de garde		
Total		78,60

Note d'honoraire: Soixante-dix-huit dirhams 60 centimes***

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENIBRAHIM
Imm. B28 N°1 Bd. Ibn Sina Hay Hassani
Tél: 0522 89 09 17 - 0522 93 32 23

LABORATOIRE HAY HASSANI

D'analyses Médicales et Biologiques

Immeuble B28, RDC N° 1, Bd. Ibn Sina - Hay Hassani - Casablanca

Note d'honoraire

Honoraire N°: 2020-000871

Date 03/02/2020

Patient Mme ABOU OBIDA Khaddouj

Date Prélèvement : 03/02/2020

Analyses	Valeur en B	Montant
Surveillance biologique des traitements sous AVK	40	53,60
Total B	40	53,60
APB	1,5	25,00
Majoration de garde		
Total		78,60

Note d'honoraire: Soixante-dix-huit dirhams 60 centimes***

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENBRAHIM
Immeuble B28 N°1 Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tél: 0522 89 69 87 - 0522 93 32 21
Fax: 0522 89 69 88



Dr. Samira BENBRAHIM
Pharmacien Biologiste
Diplôme Université Paris Descartes
DU Assurance de la qualité en biologie médicale
DU Auditeur qualité en biologie médicale

مختبر
التحاليل الطبية
الحي الحسني

Casablanca, le : 03/02/2020

Dossier N° : 030220-039



Nom : Mme ABOU OBIDA Khaddouj

Code Patient : 18-02359 Prélèvement du: 03/02/2020 09:23:

Compte rendu d'analyses

Page : 1/1

ANALYSES D'HEMOSTASE-COAGULATION

Valeurs Usuelles

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DES TRAITEMENTS PAR LES AVK

Taux de prothrombine : 26,6 %
INR : 2,25

Indications	TP	INR
-Prévention et traitement des thromboses Veineuses et des embolies pulmonaires -Prévention des embolies systémique	25 à 35%	2 à 3,5
- Valve cardiaque mécanique - Embolies systémiques récidivants	15 à 25%	3,5 à 5,0

Le Biologiste

Dr. Samira BENBRAHIM
Imm. B28 N° 1, Boulevard Ibn Sina, Hay Hassani
Tél : 0522 89 69 87 - 0522 93 32 21
Fax : 0522 89 69 88



Dr. Samira BENBRAHIM
Pharmacien Biologiste
Diplôme Université Paris Descartes
DU Assurance de la qualité en biologie médicale
DU Audit qualité en biologie médicale

التحاليل الطبية
الحي الحسني

Casablanca, le : 02/01/2020

Dossier N° : 020120-043



Nom : Mme ABOU OBIDA Khaddouj

Code Patient : 18-02359 Prélèvement du: 02/01/2020 09:53:

Demandé par Dr : JAMMI Hassan

Compte rendu d'analyses

Page : 1/1

ANALYSES D'HEMOSTASE-COAGULATION

Valeurs Usuelles

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DES TRAITEMENTS PAR LES AVK

Taux de prothrombine : 19,7 %
INR : 2,93

Indications

	TP	INR
-Prévention et traitement des thromboses Veineuses et des embolies pulmonaires.	25 à 35%	2 à 3,5
-Prévention des embolies systémique		
- Valve cardiaque mécanique.	15 à 25%	3,5 à 5,0
- Embolies systémiques récidivants.		

Le Biologiste

Dr. Samira BENBRAHIM
Immeuble B28 N°1 Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tél : 0522 89 69 87 - 0522 93 32 21
Fax : 0522 89 69 88

Immeuble B28, RDC N° 1, Boulevard Ibn Sina, Hay Hassani - Casablanca (à coté dar El Hamra)
Tél. : 05 22 89 69 87 / 05 22 93 32 21 - Fax : 05 22 89 69 88

R.C. : 272 254 T.P. : 35001675 I.S. : 51400810 T.V.A. : 751107 CNSS : 6067195 00047 INPE : 093 001 261